

Entreprises magazine

Numéro 115 – Septembre/Octobre 2022 – 12 EUR



L'esprit d'entreprise

Edition spéciale
L'espace transfrontalier



- ▶ La transformation digitale et ses enjeux ▶ Les frontaliers
- ▶ Les expatriés ▶ Formation tout au long de la vie



Introduction

4 « La réduction de la fiscalité est de loin le 1^{er} critère que les investisseurs pointent du doigt »

L'esprit d'entreprise

- 24** Lancer votre business au Luxembourg
- 30** Contact Entreprise – Une équipe pluri-disciplinaire à votre service
- 32** Guichet Unique PME – Accompagner les créateurs et entreprises du nord du Luxembourg
- 33** Jonk Entrepreneurs Luxembourg « Apprendre à entreprendre »
- 36** Adresses utiles
- 38** Soutenir et accompagner l'entrepreneuriat
- 40** Les aides et subsides
- 42** SNCI – Accompagner et encourager les projets de création, d'investissement, de développement, de transmission... d'entreprises au Luxembourg
- 44** La trésorerie, carburant de l'entreprise
- 46** Consolider les comptes de mes différentes entreprises
- 48** Les nouveaux enjeux en droit du travail luxembourgeois
- 50** Télétravail des frontaliers : état des lieux
- 54** Quelle couverture en cas d'accident du travail en home office ?
- 56** SQUARE METER – Les entreprises s'adaptent et les critères changent
- 58** Les charges sociales
- 68** Saisies et cessions sur salaire
- 70** Fiche de retenue d'impôt : quelles obligations pour l'employeur ?
- 71** Les avantages en nature
- 74** Sodexo Lunch Pass card, passez au format digital du chèque repas !
- 76** Point sur les voitures électriques en entreprise
- 79** Gérer le plan de pension de votre entreprise ? C'est easy !
- 80** Petite revue rapide sur les nouveautés fiscales

- 82** Comment exprimer ses besoins en communication ?
- 84** Les congés
- 88** Démission Silencieuse : la nouvelle dynamique du marché du travail
- 90** EiviLux, partenaire stratégique de vos recrutements
- 92** Les étapes pour former un apprenti
- 93** Randstad Luxembourg – L'humain, plus que jamais au cœur de sa nouvelle stratégie
- 94** Cadre supérieur : à qui incombe la charge de la preuve et quelle est l'envergure de celle-ci ?
- 95** Le contrat de réinsertion-emploi

Dossier

La transformation digitale et ses enjeux

- 96** Numérisation de l'économie et de la société : où se situe le Luxembourg ?
- 101** Luxembourg, Start-up Nation ?
- 102** L'esprit start-up
- 104** Un bilan positif pour le Digital Tech Fund
- 106** La digitalisation, un progrès, des défis à relever
- 108** Bien aborder sa transformation numérique
- 109** CK Group – « Il est plus objectif de parler d'évolution digitale »
- 110** Le client, au centre de la transformation digitale
- 112** L'État luxembourgeois se digitalise, les entreprises invitées à suivre...
- 116** Un jumeau numérique pour mieux répondre aux crises
- 117** Un musée digital au cœur d'un projet colossal
- 118** La cybersécurité, un enjeu collectif majeur et une opportunité pour la pérennisation et le développement de toute entreprise
- 120** Face à la cybercriminalité, l'arme juridique et judiciaire
- 121** Lancement du Digital Learning Hub, pour renforcer l'apprentissage des compétences digitales

Les frontaliers

- 122** Frontaliers : pourquoi viennent-ils travailler au Luxembourg ? – Résultats du sondage réalisé en juillet-août 2022 sur le site lesfrontaliers.lu
- 125** Repenser la coopération transfrontalière
- 128** Limites et enjeux du travail à distance en contexte transfrontalier
- 132** La protection sociale des travailleurs de l'Union européenne
- 134** Maladie et maternité au Luxembourg
- 141** Les prestations familiales au Luxembourg
- 148** L'aide financière au Luxembourg pour les études supérieures
- 151** Les maladies et les accidents professionnels au Luxembourg
- 156** La pension d'invalidité dans la Grande Région
- 161** L'indemnisation du chômage dans la Grande Région
- 167** Carrière à l'étranger et retraite

Les expatriés

- 173** Prospérer dans le nouveau monde de la relocalisation
- 175** ING : Welcome to Luxembourg!
- 176** Le détachement pour les entreprises luxembourgeoises qui travaillent en dehors du Luxembourg

Formation tout au long de la vie

- 178** Multiplier les outils pédagogiques pour un apprentissage sur mesure
- 180** Du renouveau au Luxembourg Lifelong Learning Centre (LLLC) de la Chambre des salariés (CSL)
- 182** Zoom sur l'aide financière de l'État pour la formation en entreprise

183 Livres

Editeur / Régie publicitaire /

Media & Advertising S.à.r.l.
223, rue de Cessange • L-1321 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication / Rédacteur en chef /

Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /

Isabelle Couset, Quentin Deuxant,
Marie Jacquemin, Michel Nivoix,
Michaël Peiffer, Sébastien Lambotte

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce numéro : Gauthier Noël, Thomas Denis, Louka Herman, Françoise Jacquet, Philippe Docquier, M^e Anne Morel, M^e Pauline Wirtzler, Janique Bultot, AAA, Delphine Jonette, Danielle Louis, Alice Denby Wilkes, Sodexo, LALUX, Netty Thines, Chambre des salariés Luxembourg (CSL), jobs.lu, Céline Campi-Blain, Cathy Gasparotto, Julie Bridoux, M^e Céline Lelièvre, Martine Borderies, SECURITYMADEIN.LU, lesfrontaliers.lu, Vincent Hein, Rachid Belkacem, Isabelle Pigeron-Piroth, Christian Wille, FRONTALIERS Grand Est, Sylvie Schmit-Verbrugghen, Anke Zwetsch, Anna Regimensi, LLLC et INFPC

Mise en page / Tammy Berger / Imprimerie Reka Print

Impression / Imprimerie Reka Print

Parution bimestrielle

Abonnements

1 an – 6 numéros : 40 EUR
2 ans – 12 numéros : 72 EUR



© 2022 – Media & Advertising S.à.r.l. – Toute reproduction est interdite. Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) - www.lord.lu

« La réduction de la fiscalité est de loin le 1^{er} critère que les investisseurs pointent du doigt »

Le Luxembourg est-il un pays attractif pour les investisseurs et les salariés européens et internationaux ? Quels sont ses forces et ses faiblesses ? La 1^{ère} étude d'EY, *Attractiveness Survey*, sur le Luxembourg, publiée en juin dernier, nous renseigne à ce sujet. Tour d'horizon avec Bart Van Droogenbroek, Tax Leader chez EY Luxembourg.

Quels sont les critères qui peuvent déterminer la volonté d'investir dans un pays ?

Selon son secteur d'activité, chaque entreprise/investisseur va étudier des critères différents en fonction du potentiel que le pays peut offrir en termes de clients, fournisseurs, main-d'œuvre qualifiée, marché immobilier, infrastructures logistiques, portuaires, routières, réseaux de télécommunications... L'étude montre aussi que la stabilité politique est un critère important à leurs yeux, de même que le cadre réglementaire, fiscal, le dialogue avec les administrations... Tout ce qui touche à la facilité d'exploitation d'une entreprise dans le pays analysé va être passé scrupuleusement à la loupe.

Quels sont les points forts dont dispose le Luxembourg et ceux qu'il doit améliorer ?

Le Luxembourg compte de nombreux atouts, parmi lesquels sa position géographique au centre de l'Europe, un réseau logistique en plein essor, sa place financière reconnue... Le pays a également misé sur la R&D dans des domaines-clés comme celui de l'innovation, des nouvelles technologies avec un écosystème start-up qui s'est considérablement développé au cours des dernières années ; ou comme celui du domaine spatial..., soit autant de cordes à son arc, mais qu'il doit



Bart Van Droogenbroek, Tax Leader, EY Luxembourg.

continuer à maintenir à haut niveau. Pour les points négatifs, l'étude révèle que la réduction de la fiscalité est de loin le 1^{er} critère que les investisseurs pointent du doigt. En effet, les taux d'imposition, tant pour les personnes morales que physiques, sont parmi les plus élevés des pays de l'OCDE, de même que le coût du travail. L'image du paradis fiscal est donc erronée. Il est impératif que le Luxembourg améliore ces points, qui restent les principaux freins aux investissements et à l'intérêt que peuvent lui porter les hauts profils. Notre étude révèle que la volonté d'investir au Luxembourg est légèrement inférieure à la moyenne européenne avec 43 %. Malgré cela, le Luxembourg se classe au 9^e rang des destinations les plus attractives d'Europe, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni formant le trio de tête.

L'étude montre que le pragmatisme et la flexibilité des autorités fiscales sont considérés comme le 4^e facteur le plus important lors du choix d'une destination d'investissement. Où se situe le Luxembourg ?

Nous n'avons pas de données européennes comparatives sur ce point précis, mais il est un fait que les investisseurs accordent une grande importance aux relations qu'ils peuvent établir avec les administrations, notamment avec l'administration fiscale pour pouvoir dialoguer régulièrement avec elle sur des points précis. Toutes les opérations fiscales étant chronophages, les investisseurs étudient de près le degré de digitalisation des autorités fiscales lorsqu'ils décident d'une localisation. Le pragmatisme et la flexibilité des autorités fiscales sont donc des facteurs jugés importants lors du choix d'une destination d'investissement. On sait que l'agilité est l'une des forces du Luxembourg, mais elle se doit d'être entretenue.

La pénurie de talents pourrait-elle affaiblir le pays ?

Oui, clairement, mais le Luxembourg n'est pas le seul pays à souffrir de ce que l'on appelle la Grande Démission. S'il n'y a pas suffisamment de talents disponibles pour

« Les taux d'imposition, tant pour les personnes morales que physiques, sont parmi les plus élevés des pays de l'OCDE, de même que le coût du travail. L'image du paradis fiscal est donc erronée. Il est impératif que le Luxembourg améliore ces points, qui restent les principaux freins aux investissements et à l'intérêt que peuvent lui porter les hauts profils. »

PROS, VOUS FAITES DU SUR-MESURE? NOUS AUSSI

Nos conseillers se déplacent
chez vous pour vous proposer
un service au meilleur prix !

RDV SUR [TANGO.LU](https://www.tango.lu)
OU AU 27 777 377



Centrale téléphonique
à 9,90€/mois htva



Abonnements mobiles
pour l'international



Tango Fibre Bizz

tango))

([tango.lu](https://www.tango.lu))

continuer à faire tourner certains secteurs, l'attractivité en est évidemment réduite. Dans notre étude, 65 % des sondés citent la capacité d'attirer et de retenir les talents comme les deux plus grands risques pour l'attractivité du pays en tant que centre financier. En effet, ce secteur connaît une croissance exponentielle, donc il est grand pourvoyeur de talents, notamment pour des profils très précis dans les domaines technologiques ou environnementaux. De grands groupes dans les industries de services connaissent cette équation qu'est celle d'attirer, mais surtout retenir les talents, qui ne sont plus des « locaux » européens, mais des internationaux. Cela reste donc un défi pour le pays, car ces personnes ont l'embaras du choix parmi les propositions de postes qui leur sont faites dans tous les pays. Au Luxembourg, la fiscalité et les aspects légaux, notamment ceux concernant le télétravail avec ses nombres de jours fixés dans les conventions fiscales conclues avec ses voisins, la notion d'établissement stable qui peut en découler... ne penchent pas toujours en sa faveur, les salariés et notamment les cadres exigeant aujourd'hui plus de flexibilité dans leur temps et leur organisation de travail. De même, pour ces talents de haut niveau, la fiscalité des personnes physiques, évoquée précédemment, peut être un frein, ainsi que les prix de l'immobilier, de l'alimentation... Pour ces hauts profils, d'autres capitales deviennent plus intéressantes lorsqu'ils calculent en finalité leur pouvoir d'achat réel, même si leur salaire au Luxembourg est compétitif vis-à-vis de



Source- EY Luxembourg
L'étude est téléchargeable sur https://www.ey.com/en_lu/attractiveness/luxembourg-attractiveness-survey.



Source : EY Luxembourg Attractiveness Survey, 152 respondents.

celui qu'il gagnerait à Paris ou à Zurich, par exemple. Sur l'échiquier, le Luxembourg n'est plus aussi bien placé et doit améliorer ces points, qui pèsent et pèseront d'un certain poids sur son économie.

Pour conclure : quels sont les principaux défis du pays pour les 3-5 ans qui viennent ?

Comme le montre notre étude, les défis majeurs résident dans la réduction de la fiscalité, la promotion de l'innovation, le soutien aux industries de haute technologie et aux PME, mais ces défis ne sont pas propres au Luxembourg car ils concernent de nombreux pays européens. En tant que centre financier, 65 % des sondés se disent inquiets quant à la capacité du pays à attirer et à retenir les talents. Mais, l'étude révèle aussi que, face à un nombre croissant d'entreprises qui envisagent une relocalisation en Europe ou une régionalisation de leurs chaînes d'approvisionnement, le Luxembourg peut être envisagé comme un banc d'essai, un laboratoire

vivant pour l'industrie 4.0. Ces entreprises liées aux secteurs GreenTech, DigiTech, spatial..., et qui comptent implémenter leurs technologies dans des industries lourdes (métallurgie, pneumatiques, nouveaux matériaux...), trouveront au Luxembourg un écosystème idéal pour développer des projets de coopération européenne à moyenne échelle. L'héritage industriel du Luxembourg s'en verrait stimulé, son secteur logistique amplifié et ses écosystèmes d'innovation et de start-up boostés. Pour les années qui viennent, le pays doit impérativement attirer davantage d'investisseurs. La transition écologique est sans aucun doute un secteur d'avenir sur lequel le Luxembourg doit miser. Pour cela, il doit apprendre à communiquer, plus et mieux, à l'avenir sur les mesures et perspectives qu'il compte mettre en place pour relever les défis et ainsi capter des investissements, vecteurs indispensables de sa croissance.

Propos recueillis par Isabelle Couset

19 & 20 oct. 2022

TOMORROW'S Office | by CK

au CK | Experience Room



Produits
& Solutions



Conférences



Networking

Innovation, digitalisation, mobilité & travail collaboratif

Infos et inscriptions sur tomorrowsoffice.lu



Office
technologies

by Charles Kieffer Group

Audiovisuel - Impressions
Scanning - Finitions de documents
Solutions - I.T. - Digitalisation
Services personnalisés

ck.lu

Charles Kieffer Group

La dette publique en baisse dans la zone euro

À la fin du 1^{er} trimestre 2022, le ratio de la dette publique par rapport au PIB dans la zone euro s'est établi à 95,6 % (95,7 % à la fin du 4^e trimestre 2021). Dans l'UE, le ratio a également diminué, passant de 88,1 % à 87,8 %.

Tant pour la zone euro que pour l'UE, la légère baisse dans le ratio de la dette publique par rapport au PIB est due à la croissance du PIB qui prévaut sur l'augmentation de la dette publique en termes absolus. Par rapport au

1^{er} trimestre 2021, le ratio de la dette publique par rapport au PIB a diminué plus fortement tant dans la zone euro (de 100,0 % à 95,6 %) que dans l'UE (de 92,3 % à 87,8 %). Ces baisses sont dues au rebond du PIB, tandis que la dette publique en termes absolus a continué d'augmenter.

À la fin du 1^{er} trimestre 2022, les titres de créances représentaient 82,9 % de la dette des administrations publiques de la zone euro (82,5 % de celle de l'UE). Les crédits constituaient respectivement 14,0 % et 14,5 %, et le numéraire et dépôts 3,1 % et 3,0 %. La part des prêts intergouvernementaux en pourcentage du PIB représentait 1,8 % dans la zone euro et 1,5 % dans l'UE.

Dette publique par État membre, 1^{er} trimestre 2022

	Dette brute des administrations publiques % du PIB	Composantes de la dette publique, en % du PIB			Prêts intergouvernementaux % du PIB
		Numéraire et dépôts	Titres de créances	Crédits	
Zone euro	95,6	3,0	79,2	13,4	1,8
UE	87,8	2,7	72,4	12,7	1,5
Luxembourg	22,3	0,4	17,5	4,4	0,8
Allemagne	68,2	0,4	53,6	14,2	1,8
Belgique	107,9	0,3	90,7	16,9	1,7
France	114,4	1,8	101,5	11,1	1,9

Source : Eurostat, euroindicateurs n° 83/2022, *Premier trimestre 2022 – La dette publique en baisse à 95,6 % du PIB dans zone euro – En baisse à 87,8 % du PIB dans l'UE*, 21 juillet 2022.

<https://ec.europa.eu/eurostat>

Des niveaux de prix bien différents d'un pays à l'autre

En 2021, les niveaux de prix des biens de consommation et des services différaient largement dans l'UE. Le Danemark et l'Irlande (tous deux à 140 % de la moyenne de l'UE) affichaient les niveaux de prix les plus élevés. Ces États membres étaient suivis du Luxembourg (132 %), de la Suède (128 %) et de la Finlande (126 %). Les niveaux de prix les plus bas ont été relevés en Pologne (60 %) ainsi qu'en Roumanie et en Bulgarie (56 % chacun).

Les aliments et les boissons non alcoolisées étaient les moins chers en Roumanie (69 % de la moyenne de l'UE) et en Pologne (72 %), tandis qu'ils étaient les plus chers au Luxembourg (125 % de la moyenne), au Danemark (120 %) et en Irlande (119 %).

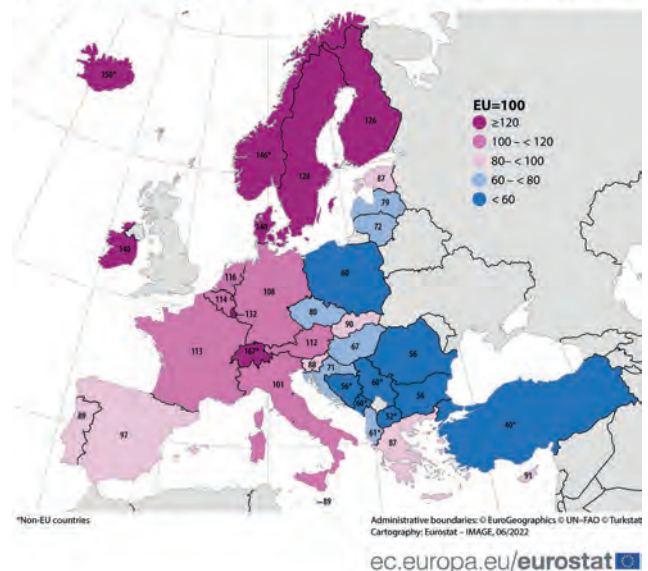
L'habillement est un groupe de produits où les prix différaient moins entre les États membres, allant de 76 % de la moyenne en Bulgarie à 134 % au Danemark.

Les équipements de transport personnel ont également enregistré une moindre disparité de prix entre les États membres, la Pologne (81 % de la moyenne de l'UE) étant la moins chère et le Danemark (138 %) la plus chère. Les écarts de prix étaient également limités pour l'électronique grand public, de 88 % de la moyenne en Pologne à 113 % aux Pays-Bas.

Source : Eurostat, Eurostat News, *Consumer price levels in 2021*, 21 juin 2022.

<https://ec.europa.eu/eurostat>

Price level indices for consumer goods and services (2021)





Right by you in Luxembourg

FINE-TUNED LEGAL ADVICE MADE IN LUXEMBOURG.

We are committed to providing the very best legal services to our domestic and international clients in every aspect of Luxembourg business law.

Talented and multilingual, our teams of lawyers work side by side with you to help you reach your objectives.

Building on the synergy of our professional experiences and diverse backgrounds, we stand ready to meet your legal needs.

Our lawyers are top tier experts in:

- AML Compliance
- Arbitration
- Banking & Financial Services
- Bank Lending, Structured Finance & Securitisation
- Capital Markets
- Corporate and M&A
- Data Protection & Privacy
- Employment, Compensations & Benefits
- Insolvency & Restructuring
- Intellectual Property & General Commercial
- Investment Management
- Litigation
- Private Equity
- Private Wealth & Business Planning
- Real Estate & Construction
- Startup & Fintech
- Tax

bsp.lu

11, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange
Luxembourg

Commission européenne

Un plan de réduction de la demande de gaz pour l'hiver

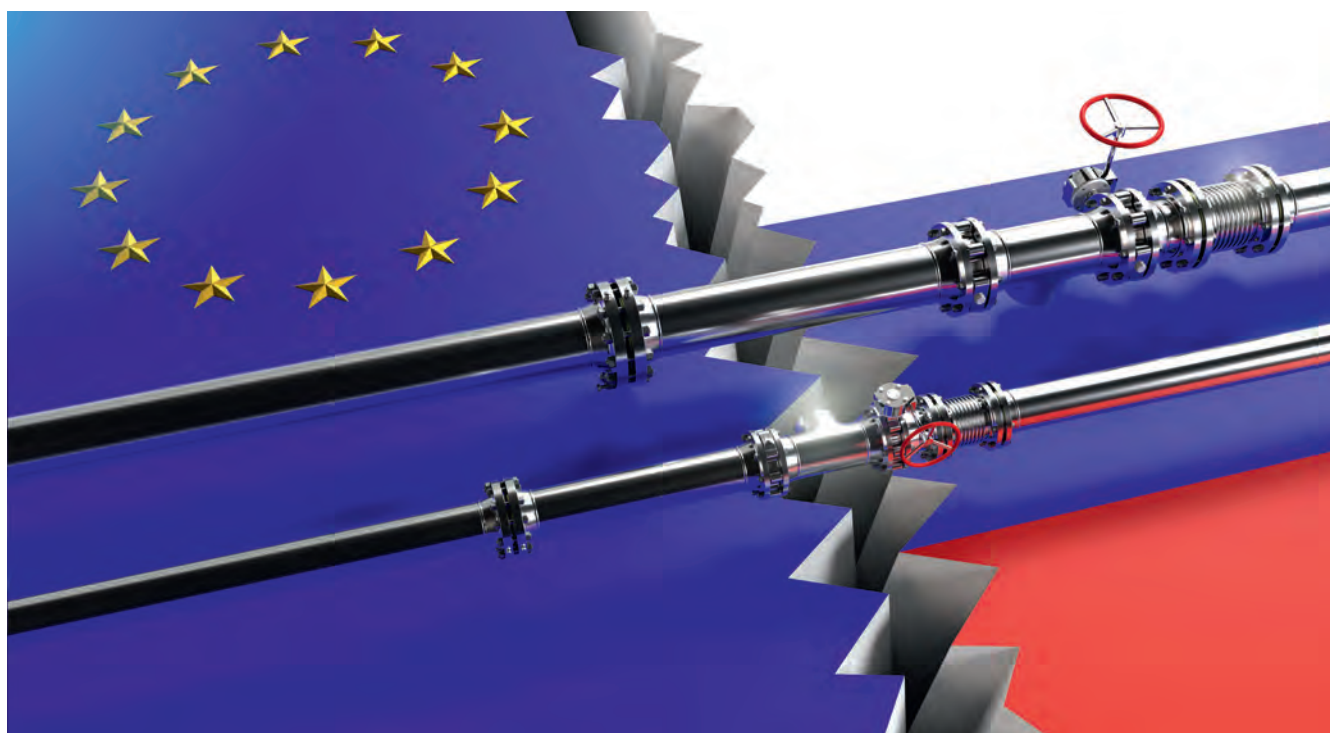


Photo-Tomasz Makowski/Shutterstock

Étant donné que l'UE pourrait devoir faire face à de nouvelles coupures de l'approvisionnement en gaz russe – la moitié de ses États membres sont déjà touchés par une réduction des livraisons –, la Commission européenne a proposé, le 20 juillet dernier, un plan de réduction de la demande de gaz.

La Commission a proposé un nouvel instrument législatif et un plan européen de réduction de la demande de gaz de 15 % jusqu'au printemps prochain. Tous les consommateurs, administrations publiques, ménages, propriétaires de bâtiments publics, fournisseurs d'électricité et l'industrie peuvent et devraient prendre des mesures pour économiser le gaz. En outre, la Commission va accélérer les travaux concernant la diversification de l'approvisionnement, et notamment les achats conjoints de gaz.

La Commission propose un nouveau règlement du Conseil sur la coordination des mesures de réduction de la demande de gaz, fondé sur l'article 122 du traité. Ce nouveau règlement assignerait à tous les États membres un objectif de réduction de la demande de gaz de 15 % (du 1^{er} août 2022 au 31 mars 2023). Il donnerait également à la Commission la

possibilité de déclarer, après consultation des États membres, une « alerte de l'Union » sur la sécurité de l'approvisionnement, qui imposerait une réduction obligatoire de la demande de gaz à tous les États membres. L'alerte de l'Union pourra être déclenchée en cas de risque important de pénurie grave de gaz ou de demande exceptionnellement élevée de gaz. Les États membres doivent mettre à jour leurs plans d'urgence nationaux jusqu'à fin septembre afin de montrer comment ils entendent atteindre l'objectif de réduction et présenter un rapport d'avancement à la Commission tous les mois/deux mois. Les États membres qui demandent des approvisionnements en gaz au titre de la solidarité seront tenus de faire connaître les mesures qu'ils ont prises pour réduire la demande au niveau national.

Afin d'aider les États membres à réaliser les réductions nécessaires de la demande, la Commission a également adopté un plan européen de réduction de la demande de gaz qui définit des mesures, des principes et des critères en vue d'une réduction coordonnée de la demande. Ce plan porte sur la substitution

du gaz par d'autres combustibles et sur les économies d'énergie globales dans tous les secteurs. Il vise à préserver l'approvisionnement des ménages et des utilisateurs essentiels tels que les hôpitaux, mais aussi des industries qui sont d'une importance déterminante pour la fourniture de produits et de services essentiels à l'économie, ainsi que pour les chaînes d'approvisionnement et la compétitivité de l'UE. Le plan fournit aux États membres des lignes directrices à suivre pour la planification d'une interruption de la distribution de gaz.

En remplaçant le gaz par d'autres combustibles et en économisant l'énergie durant l'été, il est possible de stocker plus de gaz pour l'hiver. Un autre pilier important est la réduction du chauffage et de la climatisation. La Commission a invité tous les États membres à lancer des campagnes de sensibilisation afin de promouvoir la réduction du chauffage et de la climatisation à grande échelle, et à mettre en œuvre le plan de l'UE intitulé *Économiser l'énergie*. Pour montrer l'exemple, les États membres pourraient imposer une réduction ciblée du chauffage et de la climatisation dans les bâtiments exploités par les pouvoirs publics.



Le plan de réduction de la demande aidera également les États membres à identifier et à classer par ordre de priorité, au sein de leurs groupes de consommateurs « non protégés », les clients ou les installations les plus critiques, sur la base de considérations économiques générales et des critères suivants : la criticité sociétale (pour les secteurs tels que la santé, l'alimentation, la sûreté, la sécurité, les raffineries et la défense, ainsi que pour la prestation de services environnementaux), le caractère transfrontière des chaînes d'approvisionnement (pour les secteurs ou les industries fournissant des biens et des services essentiels au bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement de l'UE), les dommages causés aux installations (pour éviter que celles-ci ne puissent reprendre la production sans retards, réparations, agrément réglementaire et coûts importants), les possibilités de réduction du gaz et la substitution de produits/composants (c'est-à-dire la mesure dans laquelle les industries peuvent se rabattre sur des composants/produits importés et la mesure dans laquelle la demande de produits ou de composants peut être satisfaite par des importations).

Plan REPowerEU

Dans le cadre de ce plan, qui vise à mettre fin dès que possible à la dépendance de l'UE aux combustibles fossiles russes, l'UE a adopté une nouvelle législation rendant obligatoire le remplissage de ses réservoirs souterrains de gaz à 80 % de leur capacité d'ici le 1^{er} novembre 2022. La Commission a mis en place la plateforme énergétique de l'UE dont l'objectif est notamment de faciliter les futurs achats conjoints de gaz et d'hydrogène vert, et de garantir une utilisation optimale des infrastructures d'acheminement. L'UE parvient à réduire sa dépendance à l'égard des importations de gaz russe en augmentant ses importations de GNL et importations par gazoduc en provenance d'autres fournisseurs. Au 1^{er} semestre 2022, les importations de GNL non russe ont augmenté de 21 milliards de m³ par rapport à la même période de l'année dernière. Les importations de gaz non russe par gazoduc ont augmenté de 14 milliards de m³, depuis la Norvège, l'Azerbaïdjan, le Royaume-Uni et l'Afrique du Nord.

En mettant fin progressivement à la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et en réduisant la consommation d'énergie totale de l'UE au moyen d'une amélioration de l'efficacité énergétique, le pacte vert pour l'Europe et le

paquet *Ajustement à l'objectif 55* renforce la sécurité d'approvisionnement de l'UE. À l'heure actuelle, plus de 20 % de l'énergie produite dans l'UE provient de sources renouvelables. La Commission a proposé de la porter à au moins 45 % d'ici à 2030. Selon les estimations, la capacité en énergies renouvelables a été accrue de 20 GW depuis le début de l'année, soit l'équivalent de plus de 4 milliards de m³ de gaz naturel. Grâce aux investissements dans les terminaux GNL et les interconnexions gazières, chaque État membre peut désormais être approvisionné en gaz à partir d'au moins 2 sources et l'inversion du flux de gaz est possible entre voisins. Un mécanisme de solidarité garantit l'approvisionnement des « clients protégés » dans les pays voisins en cas d'urgence grave.

Source : Commission européenne, communiqué de presse *Des économies de gaz pour un hiver sûr : la Commission propose un plan de réduction de la demande de gaz pour préparer l'UE à des réductions de l'approvisionnement*, 20 juillet 2022.

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/fs_22_4611

225 millions EUR pour soutenir les entreprises

La Commission européenne a autorisé un régime luxembourgeois d'un montant de 225 millions EUR visant à soutenir les entreprises dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ce régime a été autorisé au titre de l'encadrement temporaire de crise en matière d'aides d'État, adopté par la Commission le 23 mars 2022, sur la base de l'article 107, paragraphe 3, point b), du TFUE, reconnaissant que l'économie de l'UE connaît une perturbation grave. Dans le cadre de ce régime, l'aide prendra la forme, d'une part, de montants d'aide limités par l'intermédiaire de subventions directes pour les entreprises fortement dépendantes du gazole, et, d'autre part, de subventions directes en faveur des gros consommateurs d'énergie pour couvrir les coûts supplémentaires engendrés par les fortes hausses des prix du gaz naturel et de l'électricité.

La Commission a estimé que le régime luxembourgeois était conforme aux conditions énoncées dans l'encadrement temporaire de crise ; en particulier, en ce qui concerne les montants d'aide limités, l'aide ne dépassera pas 400.000 EUR par entreprise. En ce qui concerne les aides destinées à couvrir les surcoûts dus

à des hausses exceptionnelles des prix du gaz naturel et de l'électricité, l'aide globale par bénéficiaire ne peut dépasser 30 % des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 2 millions EUR. Les gros consommateurs d'énergie qui subissent des pertes d'exploitation peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire pouvant aller jusqu'à 25 millions EUR et, s'ils exercent des activités dans des secteurs et sous-secteurs particulièrement touchés, jusqu'à 50 millions EUR.

Source : Commission européenne – Représentation au Luxembourg, Communiqué de presse *Aides d'État : la Commission autorise un régime luxembourgeois de 225 millions d'euros pour soutenir les entreprises dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie*, 26 juillet 2022.

https://ec.europa.eu/competition-policy/state-aid/ukraine_en

Luxembourg : 2 types d'aides pour les entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie

Un nouveau régime d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie causée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine institue 2 types d'aides destinées à couvrir :

- les surcoûts en gaz naturel et en électricité des entreprises grandes consommatrices d'énergie (celles dont les coûts énergétiques représentent 3 % de leur chiffre d'affaires ; et
- les surcoûts en gasoil des entreprises :
 - o des secteurs du transport routier de fret, de la construction et de l'artisanat alimentaire ;
 - o qui sont particulièrement dépendantes en carburant pour leurs déplacements et livraisons ;
 - o qui ont subi une perte d'exploitation pour le mois concerné par la demande.

Les 2 types d'aides peuvent être cumulées entre elles pour le même mois dans le respect des plafonds prévus. Les demandes sont à introduire pour chaque mois dans les délais suivants :

- au plus tard le 30 septembre 2022 pour les mois de février, mars, avril, mai et juin 2022 ;
- au plus tard le 9 décembre 2022 pour les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 2022.

Source : Guichet.lu, 29 juillet 2022.

Les Chambres de Commerce

Luxembourg

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél : (352) 42 39 39-1
Fax : (352) 43 83 26
E-mail : chamcom@cc.lu
(Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
www.cc.lu

Allemagne

Industrie und Handelskammer Trier

Herzogenbuscher Straße 12
D-54292 Trier
Tél : 49 (0)651 97 77-0
E-mail : service@trier.ihk.de
www.ihk-trier.de

Industrie und Handelskammer Saarland

Franz-Josef-Röder-Straße 9
D-66119 Saarbrücken
Tél : 49 (0)681 95 20-0
E-mail : info@saarland.ihk.de
www.saarland.ihk.de

Industrie und Handelskammer für die Pfalz

Ludwigplatz 2-4
D-67059 Ludwigshafen
Tél : 49 (0)621 59 04-0
E-mail : service@pfalz.ihk24.de
www.pfalz.ihk24.de

Industrie und Handelskammer für Rheinhessen

Schillerplatz 7
D-55116 Mainz
Tél : 49 (0)6131 262-0
E-mail : service@rheinhausen.ihk24.de
www.rheinhausen.ihk24.de

Industrie und Handelskammer Koblenz

Schlossstraße 2
D-56068 Koblenz
Tél : 49 (0)261 106-0
E-mail : service@koblenz.ihk.de
www.ihk-koblenz.de

Belgique

Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge

1, Grand'Rue
B-6800 Libramont
Tél : 32 (0)61 29 30 40
E-mail : info@ccilb.be
www.ccilb.be

Chambre de Commerce et d'Industrie Liège-Verviers-Namur

155 A, rue de Lantin
B-4000 Liège
Tél : 32 (0)4 341 91 91
www.ccilvn.be

Industrie und Handelskammer Eupen-Malmedy-St-Vith

Herbesthaler Straße 1A
B-4700 Eupen
Tél : 32 (0)87 55 59 63
E-mail : info@ihk-eupen.be
www.ihk-eupen.be

France

Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est

10, place Gutenberg
CS 20003
F-67085 Strasbourg Cedex
Tél : 33 (0)3 88 76 45 00
www.grandest.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole

53, rue Stanislas
CS 24226
F-54042 Nancy
Tél : 33 (0)3 83 85 54 54
www.nancy.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne

55, rue du Président Carnot
CS 52012
F-52115 Saint-Dizier
Tél : 33 (0)3 25 07 32 00
www.meusehautemarne.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Moselle Métropole Metz

10/12, avenue Foch
B.P. 70330
F-57016 Metz
Tél : 33 (0)3 87 52 31 00
www.moselle.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges

10, rue Claude Gelée
F-88026 Epinal
Tél : 33 (0)3 29 33 88 88
www.vosges.cci.fr

Les Chambres des Métiers

Luxembourg

Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

2, circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg

Adresse postale

B.P. 1604 – L-1016 Luxembourg

Tél : (352) 42 67 67-1

E-mail : contact@cdm.lu

www.cdm.lu

Allemagne

Handwerkskammer Trier

Loebstraße 18

D-54292 Trier

Tél : 49 (0)651 207-0

www.hwk-trier.de

Handwerkskammer des Saarlandes

Hohenzollernstraße 47-49

D-66117 Saarbrücken

Tél : 49 (0)681 5809-0

www.hwk-saarland.de

Handwerkskammer Rheinhessen

Dagobertstraße 2

D-55116 Mainz

Tél : 49 (0)6131 9992-0

www.hwk.de

Handwerkskammer Koblenz

Friedrich-Ebert-Ring 33

D-56068 Koblenz

Tél : 49 (0)261 398-0

www.hwk-koblenz.de

Handwerkskammer der Pfalz

Am Altenhof 15

D-67665 Kaiserslautern

Tél : 49 (0)631 3677-0

www.hwk-pfalz.de

Belgique

Union des Classes Moyennes (UCM)

Principale organisation patronale francophone engagée dans la défense des indépendants et des chefs d'entreprise
Guichet d'entreprises

www.ucm.be

France

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

5, boulevard de la Défense

F-57078 Metz Cedex 03

Tél : 33 (0)3 87 20 36 80

<https://cma-grandest.fr>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Meurthe-et-Moselle

Maison des Métiers

4, rue de la Vologne

F-54520 Laxou

Tél : 33 (0)3 83 95 60 60

<https://cma-nancy.fr>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Meuse

3^e Les Roises - Route du Pont Dammarie

F-55000 Savonnières-devant-Bar

Tél : 33 (0)3 29 79 20 11

<https://cma-meuse.fr>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Moselle

Metz

Pôle des Métiers de Metz

5, boulevard de la Défense

CS 85840

F-57078 Metz Cedex 3

Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Thionville

Pôle des Métiers de Thionville

10, allée de la Terrasse

F-57100 Thionville

Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Forbach

Pôle des Métiers de Forbach

1, rue Camille Weiss

F-57600 Forbach

Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Sarrebourg

Espace Conseil de Sarrebourg

ZAC Les Terrasses de la Sarre

5, Terrasse Bretagne

F-57400 Sarrebourg

Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

<https://cma-moselle.fr>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Vosges

Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise

Parc économique de la Voivre

22, rue Léo Valentin

F-88000 Epinal

Tél : 33 (0)3 29 69 55 55

<https://cma-vosges.fr>